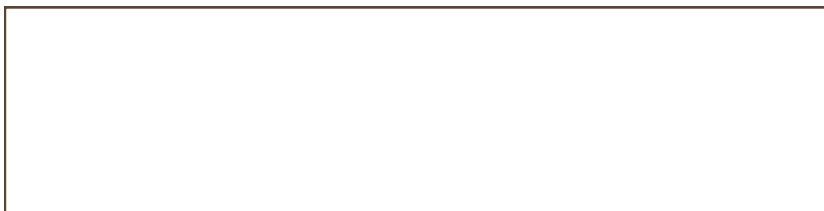


2024

2025



2024

2025

Fiche de l'élève

Nom

Prénom

Date de naissance

Age

Adresse

Ville

Code Postal

Tel

Email

Fiche médicale

Problème de santé

Nécessite un traitement

Autres renseignements

Fiche des représentants légaux

Représentant Légal 1

Nom

Prénom

Adresse

Ville	Code Postal
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Tel

Email

Représentant Légal 2

Nom

Prénom

Adresse

Ville	Code Postal
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Tel

Email

Documents à fournir avec ce dossier :



Certificat médical
obligatoire



Attestation d'assurance
(responsabilité civile)



Cotisation annuelle (26€)
espèces ou CB



Règlement annuel en
1, 3 ou 10 fois par
chèque, CB ou espèces



⚠ Chèque de caution si
règlement mensuel ou en 3 fois
par CB ou espèces

Cours

Initiation: 6/8ans

Enfants : 9/11ans

Ados: 12/15ans

Modern'Jazz

- Initiation
- Enfants
- Ados
- Ados/adultes inter
- Adultes avancés

Street Jazz

- Initiation
- Enfants
- Ados
- Adultes déb/inter
- Adultes avancés

Hybrid Contempo

- Enfants
- Ados
- Adultes déb/inter
- Adultes avancés

Broadway Jazz

- Ados
- Adultes déb/inter
- Adultes avancés

Hip-hop/ New Style

- Enfants (7/10 ans)
- Ados (11/14 ans)
- Adultes (dès 15 ans)

Dance Hall

- Enfants (7/10 ans)
- Ados (11/14 ans)
- Adultes (dès 15 ans)

Heels (à partir de 16 ans)

- Adulte deb/inter
- Adultes avancés

Techniques Enfants

Techniques Ados/Adultes

Nombre de cours par semaine :

Tarif :

Mode de paiement au choix:

MENSUEL

EN 3 FOIS

ANNUEL

- Chèques
- CB (chèque de caution)
- Espèces (chèque de caution)

- Chèques
- CB
- Espèces

Règlement Intérieur

A l'attention des élèves du STUDIO 26 Cannes et de leurs parents
Nous tenons à préciser que toute personne qui s'inscrit fait un choix, un acte volontaire.

I. INSCRIPTION & COTISATION

Toute adhésion entraîne le règlement **d'une cotisation obligatoire de 26€ pour l'année**. Cette cotisation doit être entièrement versée, en un seul paiement, lors de l'inscription après le cours d'essai. Elle ne sera pas remboursée si l'élève ne veut plus continuer au cours de l'année. Cette cotisation pourra être réglée en espèces ou CB. L'adhésion est ferme et définitive pour toute l'année.

Chaque futur élève a la possibilité de faire un cours d'essai gratuit.

Le niveau de l'élève sera déterminé uniquement par le professeur, à l'issue du premier cours. Il est impératif de respecter le niveau du cours attribué. La qualité des cours et l'apprentissage en dépendent directement.

Seul le professeur pourra modifier en cours d'année, le niveau attribué initialement, en fonction des capacités de l'élève.

Les documents à fournir :

- **Un certificat médical** d'aptitude à la pratique de la discipline choisie lors du premier cours de danse au plus tard (ou dans un délai d'un mois à compter de la date d'inscription en cas de renouvellement de l'inscription des anciens élèves de l'école). En cas de non présentation, STUDIO 26 Cannes est en droit, selon le cas, de refuser l'inscription ou de la suspendre aux torts exclusifs de l'élève et décline toute responsabilité en cas d'accident.
- **Une attestation d'assurance** couvrant l'élève dans le cadre des pratiques sportives et récréatives.

II. REGLEMENT

Le montant des cours est dû en fonction de la formule choisie par l'élève. Il couvre les frais de structure, de fonctionnement, d'entretien, de personnel et de promotion du studio.

Les tarifs sont établis sur une base annuelle de 10 mois (septembre à juin).

Les cours sont déterminés en fonction des rythmes scolaires et de l'effectif des adhérents par cours.

Le planning des cours est fixé en fonction des vacances scolaires et jours fériés. Il est susceptible de modification (renforcement de l'entraînement, stages) et sera déterminé et affiché pour chaque période.

Le règlement doit se faire à l'inscription, par chèque, espèces ou CB, il est dû pour la période entière (pas de réduction possible pour des absences injustifiées ou les vacances scolaires). Il devra être réglé en totalité en 1,3 ou 10 fois au moment de l'inscription, encaissé au début de chaque mois)

Pour les paiements mensuels en espèces ou CB, un chèque de caution de la totalité de la somme sera demandé et sera restitué le jour du dernier règlement.

Tout mois commencé est dû dans son intégralité.

Concernant l'arrêt des cours durant l'année, le remboursement des cotisations, il sera accordé seulement sous deux conditions :

- Blessure, accident avec présentation d'un certificat médical.
- Déménagement accompagné d'un justificatif de domicile.

Pour tout autre motif d'arrêt, aucun remboursement ne sera effectué.

Les jours fériés ne sont ni remboursés, ni rattrapés.

III. TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves sont tenus d'avoir une tenue spécifique à la pratique de la danse. Elle varie selon la discipline et est décidée par la direction avec le professeur. Cette tenue est obligatoire.

Les cheveux devront toujours être attachés pour tous les cours.

- Tenue obligatoire : justaucorps, brassière noire, shorty/legging noir ou combinaison noire, il sera possible de danser en chaussettes de sport ou pieds nus.
- Pour les cours de Heels et Broadway Jazz : chaussures à talons/bottines spécifique à la danses.
- Pour les danses urbaines, commerciale et hip-hop/new style : tenues confortables (jeans interdit), des baskets blanches à semelles blanches seront obligatoires.

Aucun cours ne pourra être commencé sans la tenue exigée (chaussures comprises).

En cas de non-respect de ses conditions, l'élève peut se voir refuser l'accès au cours par le professeur.

Les effets oubliés au studio seront conservés pendant 2 mois. Passé ce délai, les vêtements ou autres objets non récupérés seront remis à des œuvres d'utilité publique. Le STUDIO 26 Cannes n'est pas responsable des effets laissés dans son enceinte ni responsable en cas de perte ou de vol de quelque objet de valeur ou non de l'élève.

IV. HYGIENE ET SANTE

L'accès au vestiaire et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs.

Pour des raisons de convenance évidentes, il est demandé aux élèves d'avoir une bonne d'hygiène corporelle.

Les chaussures utilisées pour les cours de Hip-Hop / New style, danses urbaines ainsi que les talons et bottines pour les cours de heels et Broadway Jazz doivent être impérativement réservés à cet usage.

Si les chaussures ou baskets sont portées à l'extérieur, elles ne pourront plus être utilisées dans le studio de danse.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur.

Toute blessure ou douleur, hors courbatures naturelles liées à la pratique de la danse, devra être signalée au professeur dans les 48 heures.

En cas de blessure nécessitant l'arrêt temporaire de la pratique de la danse, un certificat médical attestant l'inaptitude à la danse et un autorisant la reprise des cours seront exigés.

V. ASSIDUITÉ

L'assiduité et l'exactitude sont les conditions essentielles d'un travail efficace.

Les élèves s'engagent à être assidus. Ils se doivent d'assister à tous les cours de l'année, sauf en cas de maladie ou à titre très exceptionnel. Toute absence doit être justifiée et signalée à la direction par mail à l'adresse suivante : contact@studio26cannes.com, par SMS, ou en appelant le studio.

En cas d'absences régulières, les élèves ne pouvant pas bénéficier de la même qualité de travail que les autres, leur participation au spectacle ainsi que leur passage en classe supérieure pourront être compromis. Les élèves dispensés durant une période sont priés d'assister aux cours afin d'en observer le contenu et de mieux l'appliquer à leur retour.

Les élèves s'engagent à être ponctuels. Le retard n'est pas toléré, la direction et le professeur se réservant le droit d'accepter ou non les retardataires en cours. Les élèves doivent arriver 15 minutes avant le cours afin d'avoir la possibilité d'arriver préchauffés et en tenue à l'heure précise.

Les parents doivent déposer les enfants à l'intérieur du Studio et s'assurer que les cours ont bien lieu.

Le STUDIO 26 Cannes n'est pas responsable des enfants en dehors des heures de leur cours ni à l'extérieur du studio à quelque moment que ce soit.

Les enfants ne doivent pas quitter le studio sans qu'un adulte responsable soit venu les chercher à l'intérieur du studio.

Les parents s'engagent à prévenir le STUDIO 26 Cannes si une autre personne vient chercher l'enfant .

VI. COMPORTEMENT ET DISCIPLINE

En toutes circonstances et dans l'enceinte du STUDIO 26 Cannes et ses locaux, **tout adhérent doit avoir une présentation et un comportement corrects en actes et en paroles.**

Les locaux doivent rester propres, il en tient de la responsabilité de chacun. Les déchets doivent être jetés par les consommateurs dans les poubelles réservées à cet effet.

Il est strictement interdit de fumer dans LE STUDIO 26 Cannes

Seules les bouteilles d'eau non sucrées sont autorisées dans le studio de danse.

Toute nourriture y compris les chewing-gums, sucettes, bonbons sont interdits dans le vestiaire et dans le studio de danse. Les goûters des enfants devront être pris avant ou après le cours de danse.

Les bijoux sont strictement interdits durant les cours et toutes les représentations. Les téléphones portables doivent impérativement rester dans les vestiaires. Les objets tranchants ou dangereux sont formellement interdits.

Les manquements au principe de bonne conduite à l'égard d'un professeur, d'un membre de la direction ou de toutes autres personnes présentes dans les locaux de STUDIO 26 Cannes ne sont pas tolérés.

Tout élève ne respectant pas cet article fera l'objet d'un avertissement. En cas de récidive, la direction se réserve le droit de l'exclure temporairement ou définitivement des cours.

L'exclusion temporaire ou définitive ne remet pas en cause le paiement des cours. La période concernée sera due en totalité, aucun remboursement total ou partiel, ni aucune réduction ne sera accordée.

VII. ABSENCE DES PROFESSEURS

Pour les absences exceptionnelles : vous en serez informé avant le cours, et celui-ci sera remplacé en fonction du planning et des possibilités. Les cours non effectués ne seront ni remboursés, ni récupérés.

Pour les absences de longue durée (minimum 3 semaines consécutives) : le professeur sera remplacé . Les adhérents ne pourront ni contester le choix du remplaçant, ni remettre en cause leur adhésion au STUDIO 26 Cannes.

VIII. ACCÈS AU STUDIO DE DANSE

Il est demandé aux parents d'accompagner les enfants à l'intérieur du STUDIO 26 Cannes. En effet, un cours peut être annulé pour diverses raisons indépendantes de notre volonté. Les enfants risquent de se retrouver seuls.

L'accès à la salle de danse n'est pas autorisé aux personnes non habilitées ou étrangères au STUDIO 26 Cannes.

Afin de conserver la qualité du sol , il est interdit de marcher dans la salle de danse avec des chaussures de ville.

Les vestiaires sont exclusivement réservés aux élèves du STUDIO 26 Cannes. Les effets personnels devront rester dans le vestiaire, ils ne seront pas autorisés dans la salle de danse. Les téléphones portables devront être éteints ou en mode silencieux dans le vestiaire.

Les élèves doivent attendre le professeur pour accéder à la salle de danse. Ils ne peuvent pas quitter les cours sans l'autorisation du professeur.

Sauf autorisation spéciale, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours. Ils devront quitter les lieux dès le début du cours et ne reviendront qu'à la fin du cours pour récupérer leur(s) enfant(s).

Chaque élève assistera uniquement aux cours pour lesquels il aura été inscrit. Un cahier de présence sera tenu à chaque cours.

IX. RESPONSABILITÉ

Préalablement à l'utilisation des locaux, LE STUDIO 26 Cannes, reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les locaux mis à sa disposition. Toutefois, cette assurance ne couvre pas les risques relatifs à la dégradation faite aux bâtiments, au mobilier et au matériel fourni ou acquis.

Les éventuelles dégradations seront financièrement supportées par les responsables.

LE STUDIO 26 Cannes décline toute responsabilité en cas de vol dans ses locaux et rappelle aux élèves de ne laisser ni argent, ni bijoux, ni objets de valeur dans le vestiaire.

Il se dégage également de toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance des élèves en dehors du STUDIO 26 Cannes(exemple : parking, trajet).

X. SÉCURITÉ

Une issue de secours est prévue dans la salle de danse. Il est interdit de gêner son accès. Les règles de sécurité et d'évacuation doivent être respectées.

L'utilisation du matériel sono et vidéo est exclusivement réservé aux professeurs et aux membres de la direction du STUDIO 26 Cannes. Le matériel (barres, tapis, ...) sera déplacé en présence et avec l'accord du professeur, avec la plus grande précaution, pour ne pas se blesser ou briser les miroirs.

XI. CONDITION PARTICULIERES

En cas de fermeture administrative du studio indépendante de notre volonté, les cours se poursuivent en visioconférence.

Auquel cas ou la fermeture se prolonge ; les cours seront rattrapés pendant les périodes de vacances scolaires. Aucun remboursement ne sera donc effectué.

Le planning peut être modifié en cas de décision gouvernementale

XII. GALA DE FIN D'ANNÉE

Un gala de fin d'année sera organisé par LE STUDIO 26 Cannes, avec tous les élèves .

La participation au gala n'est pas obligatoire. Cependant, les professeurs doivent être avisés du choix de chaque élève, impérativement avant le mois de janvier de l'année en cours.

Les élèves ayant accepté de participer à ce spectacle sont tenus d'être présents au cours et aux répétitions prévues. Les rôles sont distribués selon les exigences du spectacle, en fonction du niveau et de la capacité de l'élève. Les professeurs sont seuls juges en la matière.

Une contribution financière sera demandée comme participation à la confection ou à l'acquisition des costumes qui demeureront la propriété du STUDIO 26 Cannes. Les sous-vêtements (brassière, shorty, culotte, collant...) seront à la charge de l'élève. (Aucun remboursement de costumes).

Les dates de la vente des places du spectacle vous seront communiquées au cours de l'année.

XIII. DROIT À L'IMAGE

Il est strictement interdit de filmer ou de photographier les élèves pendant un cours afin de ne pas perturber le bon déroulement de celui-ci. Seul un professionnel, le professeur ou un membre de la direction du STUDIO 26 Cannes sera autorisé à le faire dans le cadre d'une démarche artistique ou pédagogique.

Une vidéo et des photographies du gala de fin d'année seront réalisées.

Tout adhérent au STUDIO 26 Cannes abandonne ses droits à l'image dans le cadre de prises photographiques et de vidéos concernant les activités artistiques ou pédagogiques.

La diffusion de ces images sur le site, et les réseaux sociaux du STUDIO 26 Cannes reste à l'appréciation des familles.

J'AUTORISE

JE N'AUTORISE PAS

La diffusion sur les réseaux sociaux ou le site des images ou vidéos prises

XIV. RESPECT DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Pour le bon fonctionnement du STUDIO 26 Cannes, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter et de faire respecter en tous points les dispositions de ce présent règlement.

Lors de l'inscription, les élèves et parents d'élèves sont réputés avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter les termes sans exception.

Les professeurs et la direction du STUDIO 26 Cannes veilleront à ce que le règlement soit respecté. En cas de litige ou de problème grave, les professeurs et la direction statueront sur chaque cas et prendront les sanctions nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du STUDIO 26 Cannes.

En signant le Règlement Intérieur, je déclare avoir pris connaissance de chaque point évoqué ci-dessus.

A :

Le :

Signature du Représentant Légal :
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature de l'élève :